



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui de deux demandes de crédits d'engagement relatives
à l'aménagement de locaux destinés à l'accueil parascolaire et aux services communaux

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le 14 juin dernier, votre Autorité acceptait un crédit d'engagement de CHF 564'000.00, sur vingt ans, destiné à louer l'immeuble sis Place du Collège 6, à Rochefort.

Depuis lors, comme il s'y était engagé, le Conseil communal a étudié les différentes options organisationnelles tenant compte de la surface nouvellement disponible.

Comme une évidence, la nécessité de désenchevêtrer les différentes activités déployées sur les lieux s'est imposée. Pour mémoire, celles-ci sont les suivantes : école, accueil parascolaire et services communaux.

Du fait des nouvelles surfaces à disposition, il est possible d'apporter aux utilisateurs une réelle plus-value au niveau de leurs conditions de travail, en particulier en termes d'espace et de distribution des locaux.

De surcroît, il a été tenu compte du développement actuel et à venir de la Commune, principalement du nombre d'élèves fréquentant l'école et du nombre d'enfants accueillis dans la structure d'accueil. Les solutions présentées dans le présent rapport concrétisent ainsi la priorité du Conseil communal de pérenniser l'accueil des enfants rochefortois tant à l'école qu'en structure parascolaire dans des locaux adaptés et confortables.

L'exécutif vous rend compte ci-après de ses conclusions sous la forme de deux demandes de crédits d'engagement.

2. Solutions préconisées

Après avoir mené une réflexion globale et effectué une consultation auprès des utilisateurs, les solutions suivantes ont été retenues.

a) Collège de Rochefort

Les locaux de l'actuelle structure d'accueil seront restitués à l'école de Rochefort. Dans le même ordre d'idée, la salle Cotencher, sera à disposition de l'école, sur réservation dans la mesure où elle pourra être également utilisée par la Commune et les externes en particulier lors de réunions de travail, présentations, séances du législatif, souper théâtre, etc.

Un local situé au dernier étage du Collège et son réduit attenant sera quant à lui aménagé en vue d'accueillir les archives communales qui ont été provisoirement entreposées dans la salle de l'Aréteau il y a de cela une année et demie en raison des besoins en locaux de l'école.

b) Immeuble Place du Collège 6

L'essentiel des surfaces disponibles, y compris extérieures, seront mises à disposition de la structure d'accueil parascolaire saKado.

La Commune de Rochefort conservera toutefois le garage attenant et n'exclut pas la possibilité d'utiliser, à terme, les sous-sols de l'immeuble.

A noter que l'accord des propriétaires et l'aval de l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE) ont été d'ores et déjà obtenus.

c) Bureau communal

Le Bureau communal actuel ne subira pas une modification importante, à l'exception de la création d'un poste d'eau. C'est l'organisation des bureaux qui sera revue. Ainsi, il sera créé dans l'actuel bureau de l'administrateur un espace regroupant l'ensemble des services techniques, à savoir les services des eaux, des bâtiments, de la voirie et de la sylviculture (forêts).

La salle de l'Aréteau (actuellement local intermédiaire d'archives, salle du Conseil communal et bureau du garde forestier) sera réaménagée et accueillera la salle de l'exécutif et le bureau de l'administrateur. Elle sera elle aussi équipée d'un poste d'eau. Elle pourra en outre accueillir certaines réunions de travail ce qui allègera l'occupation de la salle Tablettes (Foyer).

D'autres scénarios ont naturellement été envisagés. Aucun d'entre eux ne présentait toutefois les mêmes avantages sur le plan opérationnel. De plus, aucune économie significative en regard des investissements à consentir ne pouvait être espérée avec une organisation différente. En terme de planification, une grande partie des travaux seront menés cette année encore ce qui permettra aux différents utilisateurs d'être pleinement opérationnels dès le début d'année prochaine.

3. Aspects financiers et techniques

Bureau communal

Informatique / Travaux électriques	CHF	4'500
Sanitaire (création de deux postes d'eau)	CHF	8'000
Mobilier (tables, chaises, armoires, stores)	CHF	10'500
Nouveau local archives (armoires, portes)	CHF	10'000
Travaux de peinture et stores	CHF	6'000
Divers et imprévus (5%)	CHF	1'950
Total (arrondi) de la demande de crédit	CHF	41'000

Au chapitre des interventions à mener, celles-ci sont les suivantes :

- Connexion filaire (Internet) dans la salle de l'Aréteau. Celle-ci est nécessaire pour un poste administratif à temps complet, ce qui n'était jusqu'alors pas le cas (bureau du garde forestier) ;
- Création de deux postes d'eau. Si elle peut sembler relever du détail, l'absence d'un accès à un lavabo se révèle très inconfortable à l'usage ;
- Acquisition de mobilier et matériel ;
- Création d'un local d'archives au Collège qui, de par sa superficie, permettra le regroupement de l'intégralité des archives de la commune de Rochefort, actuellement entreposée sur trois sites.

Immeuble Place du Collège 6

Travaux de menuiserie	CHF	13'000
Sanitaire (création de WC et poste d'eau)	CHF	21'500
Mobilier (tables, chaises, armoires)	CHF	14'500
Aménagements extérieurs (entrée structure)	CHF	12'000
Divers (peinture, tapis, luminaires, etc.)	CHF	5'000
Divers et imprévus (5%)	CHF	3'300
<hr/>		
Total (arrondi) de la demande de crédit	CHF	69'300

Les principales interventions porteront sur les éléments suivants :

- Création de deux nouveaux WC avec cabines (exigences légales en regard du nombre d'enfants) ;
- Création d'un poste d'eau au rez-de-chaussée ;
- Aménagement d'un vestiaire ;
- Modification de l'accès à la structure et au jardin par le nord du bâtiment ;
- Acquisition et le renouvellement de mobilier et matériel.

4. Coût de fonctionnement annuel

Les coûts de fonctionnement de ces deux crédits, qui viendront impacter les chapitres 2900 – Bâtiments administratifs et 5451 – Crèches et garderies, se déclinent ci-après :

	Place du Collège 6		Bureau communal	
Demande de crédit	CHF	69'300	CHF	41'000
Taux d'amortissement (5%)	CHF	3'465	CHF	2'050
Charge d'intérêts (1,53%, taux moyen)	CHF	1'060	CHF	650
Coût de fonctionnement annuel	CHF	4'525	CHF	2'700

5. Conclusion

Les divers aménagements prévus s'inscrivent dans une volonté de doter les différents « acteurs communaux » d'outils de travail adaptés et performants. De plus, ils permettent à notre Commune de disposer d'une marge de manœuvre appréciable en cas de développement futur du village, en particulier au niveau des effectifs scolaires et parascolaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir lui octroyer les crédits sollicités en acceptant le présent rapport et les arrêtés s'y référant.

Dans l'intervalle, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 15 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

F. Beutler



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la réalisation de certains aménagements dans l'immeuble sis Place du Collège 6, à Rochefort

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 15 septembre 2022,

a r r ê t e :

Article premier - Un crédit d'engagement de **CHF 69'300.00**, est accordé au Conseil communal en vue de réaliser certains aménagements dans l'immeuble sis Place du Collège 6, à Rochefort.

Art. 2. - La dépense sera portée au compte des investissements « 5451 – Crèches et garderies / N 5060 » et amortie au taux de 5%.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 29 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Jean-Luc Naguel

Francis Bottge



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la réalisation
de certains aménagements au Bureau communal de Rochefort et en salle de l'Aréteau

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 15 septembre 2022,

arrête :

Article premier - Un crédit d'engagement de **CHF 41'000.00**, est accordé au Conseil communal en vue de réaliser certains aménagements au Bureau communal de Rochefort et en salle de l'Aréteau.

Art. 2. - La dépense sera portée au compte des investissements « 2900 – *Bâtiments administratifs / N 5060* » et amortie au taux de 5%.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 29 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Jean-Luc Naguel

Francis Bottge